



DIVISION
DES DROITS DES PALESTINIENS

SÉMINAIRE DES NATIONS UNIES ET COLLOQUE ONG POUR LA RÉGION
DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES ORGANISÉS PAR LES
NATIONS UNIES SUR LA QUESTION DE PALESTINE

Rio de Janeiro (Brésil)
20-23 mars 1995



TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 8	3
II. DÉCLARATIONS LIMINAIRES	9 - 34	4
III. COMPOSITION DES GROUPES DE DISCUSSION	35 - 75	11
IV. ATELIERS ONG	76 - 83	24
V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU SÉMINAIRE ET DU COLLOQUE D'ONG	84	28
VI. SÉANCES DE CLÔTURE	85 - 88	32

ANNEXES

I. MOTION DE REMERCIEMENTS	33
II. LISTE DES PARTICIPANTS	34
III. MEMBRES DU COMITÉ DE COORDINATION DES ONG POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES SUR LA QUESTION DE PALESTINE, 1995-1996	40

I. INTRODUCTION

1. Un Séminaire des Nations Unies et un Colloque ONG sur la question de Palestine pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes se sont tenus à Rio de Janeiro de 20 au 23 mars 1995 sur le thème suivant : "Appui au processus de paix – la contribution de l'Amérique latine et des Caraïbes"; ils ont été organisés sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, en application de la résolution 49/62 A de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1994.

2. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien y était représenté par une délégation composée de M. Kéba Birane Cissé (Sénégal), Président du Comité, qui a présidé les travaux du Séminaire et du Colloque; M. Joseph Cassar (Malte), rapporteur du Comité, qui a fait fonction de vice-président et de rapporteur de la réunion; M. Inal Batu (Turquie) et M. Anatoli Maximovich Zlenko (Ukraine), qui ont fait fonction de vice-président; et M. Nasser Al-Kidwa (Palestine).

3. Il y a eu trois tables rondes consacrées aux thèmes suivants :

Table ronde I	Évolution du processus depuis la signature de la Déclaration de principes
Table ronde II	L'autonomie palestinienne – défis et perspectives de l'édification nationale
Table ronde III	Nouvelles possibilités d'action pour les pays et organismes d'Amérique latine et des Caraïbes

En outre, deux ateliers ont été organisés spécifiquement à l'intention des organisations non gouvernementales (ONG) sur les thèmes suivants : "Mobilisation des ONG d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de promouvoir l'assistance au peuple palestinien" et "Activités menées par les ONG pour sensibiliser l'opinion publique à la nécessité d'une solution juste et durable de la question de Palestine – examen des actions entreprises depuis la tenue du premier Colloque des ONG d'Amérique latine et des Caraïbes (1990), et activités futures".

4. Dix-sept experts d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que des personnalités palestiniennes et israéliennes ont fait des déclarations. Chaque table ronde était suivie d'un débat ouvert à tous les participants. Les représentants de 17 gouvernements, trois organismes des Nations Unies et organisations intergouvernementales et de 14 organisations non gouvernementales ont participé au Séminaire et au Colloque ONG, ainsi que des journalistes, des universitaires et des chercheurs.

5. Les principaux points sur lesquels ont porté les débats figurent dans un document final, qui contient également les conclusions et les recommandations du Séminaire et du Colloque ONG. Les ONG présentes ont adopté plusieurs propositions concernant les actions à entreprendre par les ONG d'Amérique latine et des Caraïbes. Les participants ont remercié le Gouvernement et le peuple brésiliens d'avoir accueilli le Séminaire et le Colloque.

6. À la séance d'ouverture, le chef de cabinet du Ministre brésilien des relations extérieures par intérim, la Représentante du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, l'Envoyé spécial de l'Autorité palestinienne, qui a donné lecture d'un message du Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, et le Président du Comité de coordination des ONG d'Amérique latine et des Caraïbes ont fait des déclarations.

7. À la séance de clôture, le chef du Département des organisations internationales du Ministère brésilien des relations extérieures, l'Envoyé spécial de Palestine, le Président du Comité de coordination des ONG d'Amérique latine et des Caraïbes et le Président du Comité ont fait des déclarations.

8. Pendant le Séminaire et le Colloque, les participants ont appris le décès du général Matti Peled, pacifiste israélien bien connu qui avait participé à plusieurs réunions organisées sous les auspices du Comité. Le Président a présenté ses condoléances au peuple israélien et à la famille du général Peled, au nom du Comité et des participants à la réunion.

II. DÉCLARATIONS LIMINAIRES

Déclaration du Directeur de cabinet du Ministre brésilien des relations extérieures par intérim

9. M. Adhemar Gabriel Bahadian, chef de cabinet du Ministre brésilien par intérim des relations extérieures, a pris la parole à la séance d'ouverture du Séminaire et du Colloque ONG. Il a indiqué que le Brésil, société multiethnique comprenant des personnes d'origine juive et arabe, était fier de son identité nationale et de sa cohésion. C'était une des raisons pour lesquelles le Brésil attachait beaucoup d'importance à la nouvelle dynamique qui s'était créée autour de la question de Palestine. Depuis la Déclaration de principes, la perspective de parvenir, par la négociation, à une paix juste et durable au Moyen-Orient n'était plus si lointaine. La vigueur du processus de paix en cours prouvait que la négociation, la coopération et la tolérance valaient mieux que l'hostilité, l'agressivité et le sectarisme, qui avivaient invariablement les désaccords et empêchaient toute solution négociée.

10. M. Bahadian a souligné le rôle de premier plan que les organismes des Nations Unies avaient joué au Moyen-Orient, non seulement grâce aux opérations de maintien de la paix et à d'autres initiatives, mais aussi à une action économique, sociale et humanitaire. Les conférences, séminaires et colloques organisés par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien étaient un autre volet de cette action qui, en appelant l'attention de la communauté internationale sur les principaux aspects de la question, améliorait les perspectives de parvenir à un règlement pacifique.

11. Le Brésil soutenait sans réserve les pourparlers de paix en cours, non seulement entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), mais aussi entre les autres parties concernées. M. Bahadian s'est félicité des progrès accomplis, tels que la signature au Caire, en mai 1994, de l'Accord relatif à la bande de Gaza et à la région de Jéricho et le traité de paix conclu

/...

plus récemment entre la Jordanie et Israël. Le Gouvernement brésilien espérait que de nouveaux progrès pourraient être réalisés dans le cadre des pourparlers entre Israël et ses autres voisins. Il avait suivi de près la situation au Liban, et demandait à nouveau à la communauté internationale d'aider le Gouvernement libanais à reconstruire le pays et à favoriser la réconciliation nationale, en respectant la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban dans ses frontières internationalement reconnues.

12. La mise en oeuvre des arrangements intérimaires d'autonomie ouvraient une ère nouvelle pour toute la région. Pour que la transition puisse se dérouler sans heurts dans un climat de tranquillité, de stabilité, de paix et de sécurité pour toutes les nations concernées, la conduite du processus de paix devait être guidée par un souci de réalisme, de gradualisme et de continuité. Les écueils ne manqueraient pas, et seule la persévérance permettrait de parvenir à des solutions négociées, garantissant un règlement pacifique et durable qui serve les intérêts de toutes les parties concernées.

13. Il fallait en outre veiller à ne pas dissocier la transition politique des aspects sociaux et économiques. Les aspects économiques, et particulièrement les questions commerciales, avaient précisément fait l'objet d'un séminaire organisé à Paris en juin 1994 sous les auspices du Comité et seraient également étudiés à la présente réunion, puisque une des tables rondes serait consacrée aux difficultés soulevées par la réalisation de l'autonomie nationale palestinienne, y compris sur le plan du développement économique.

14. C'est pourquoi le Gouvernement brésilien voyait dans l'accord de coopération économique conclu entre la Jordanie et l'Autorité palestinienne le 8 février 1995 un progrès décisif et un exemple à suivre pour d'autres pays de la région. Le Brésil était prêt à aider le peuple palestinien à reconstruire une nation. C'est parce qu'il était convaincu de l'importance du processus de paix et de la nécessité d'une participation active de la part de la communauté internationale que le Gouvernement brésilien avait proposé d'accueillir le Séminaire et le Colloque ONG, afin de sensibiliser l'opinion en Amérique latine et dans les Caraïbes et de promouvoir un débat démocratique et constructif propre à encourager les pays de cette région à apporter un soutien accru au processus de paix en vue d'un règlement satisfaisant de la question de Palestine.

Message du Secrétaire général de l'ONU

15. À la séance d'ouverture, la représentante du Secrétaire général de l'ONU, Mme Laura Reanda, Chef de la Division des droits des Palestiniens, a donné lecture d'un message du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali. Soulignant la contribution active que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont apportée aux efforts entrepris par l'Organisation des Nations Unies en vue d'un règlement pacifique au Moyen-Orient, le Secrétaire général indiquait que le concours qu'ils continuaient de prêter à l'action internationale dans ce domaine contribuerait au progrès vers un règlement global du conflit.

16. Évoquant les accords conclus récemment, le Secrétaire général soulignait l'évolution historique à laquelle on avait assisté au Moyen-Orient, qui laissait entrevoir un règlement global, juste et durable fondé sur les résolutions

/...

242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Il a exprimé le vif espoir que la Déclaration de principes serait bientôt appliquée dans son intégralité et que les pourparlers entre Israël et la République arabe syrienne, d'une part, et le Liban, d'autre part, progresseraient.

17. La situation sur le terrain demeurait préoccupante. Les actes de violence perpétrés par les ennemis de la paix étaient là pour rappeler qu'après des décennies de méfiance et de sang versé, il serait non seulement difficile mais aussi douloureux de rétablir la confiance entre Palestiniens et Israéliens. Rien ne pouvait justifier ces actes, qui risquaient de remettre en cause le processus tout entier. La seule façon de dissiper les doutes et les craintes engendrés par la violence était que les parties réaffirment leur volonté de trouver des solutions praticables permettant aux deux peuples de coexister pacifiquement.

18. Il faudra, à chaque étape de la négociation, faire preuve de patience et de persévérance et accepter des compromis; il faudra aussi négocier de bonne foi. À ce propos, le Secrétaire général a noté la profonde préoccupation suscitée par la décision du Gouvernement israélien de développer les colonies de peuplement implantées dans les territoires occupés et s'est inquiété des répercussions que cette décision pourrait avoir sur le processus de paix. Il a aussi déploré que, près de 18 mois après la signature des accords, leurs effets tardent encore à se faire sentir sur la vie quotidienne des Palestiniens. Les conditions de vie dans les territoires occupés, surtout à Gaza, où le taux de chômage dépasserait 60 %, ne s'étaient pas améliorées, ce qui avait engendré une profonde frustration. Les centaines de millions de dollars promis par les donateurs avaient fait naître des attentes auxquelles il n'avait pas été répondu. Le Secrétaire général a insisté pour que l'aide promise soit effectivement et promptement accordée au peuple palestinien.

19. Le Secrétaire général a souligné avec la plus grande insistance qu'il fallait assurer un développement durable, sur le plan tant économique que social, des territoires occupés. En juin 1994, il avait nommé M. Terje Rod Larsen Coordonnateur spécial et l'avait chargé de coordonner l'action menée par les organismes du système afin de pourvoir aux besoins pressants du peuple palestinien. Ainsi, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) étaient sur le point de lancer un vaste programme de travaux publics à Gaza. Pour conclure, le Secrétaire général a engagé toutes les parties à poursuivre leurs efforts en vue de parvenir à une paix négociée et a rappelé que l'Organisation des Nations Unies ferait tout pour soutenir le processus de paix.

Déclaration du Président du Comité

20. Le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, M. Kéba Birane Cissé, a souligné qu'en raison de leur histoire et de leur expérience de la lutte pour l'autodétermination et des problèmes d'édification nationale et de développement économique, le Brésil et les autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes avaient une contribution précieuse à apporter au débat sur la question de Palestine. De plus, ces pays comptaient

d'importantes communautés d'expatriés palestiniens et arabes. Leur intérêt et leur soutien étaient donc très importants pour les Palestiniens, non seulement pendant la difficile transition qu'ils vivaient actuellement mais également à l'avenir.

21. Rappelant les accords conclus récemment au Moyen-Orient et les mesures d'application qui avaient suivi, M. Cissé a indiqué que la communauté internationale, en particulier l'ONU et ses différents organes, se félicitait de cette évolution dans laquelle elle voyait un tournant historique. Cette évolution avait été rendue possible par les changements intervenus sur la scène internationale à la suite de la fin de la guerre froide et par une volonté accrue de résoudre par le dialogue et la négociation des conflits régionaux déjà anciens. Elle résultait aussi, du moins en partie, de la position de principe en faveur du droit international et de la reconnaissance des droits des Palestiniens que la communauté internationale avait adoptée depuis de nombreuses années. Les événements de ces derniers mois avaient toutefois démontré que la route serait longue et difficile. Beaucoup de questions, aussi fondamentales que celles de Jérusalem, des réfugiés, des colonies de peuplement, des arrangements en matière de sécurité et des frontières devaient encore être réglées dans le cadre des négociations sur le statut permanent. Selon le calendrier prévu dans la Déclaration de principes, ces négociations devaient commencer au plus tard au début de la troisième année de la période intérimaire, soit au printemps 1996. Or, les négociations portant sur les premières étapes de la période intérimaire - passage entre Gaza et Jéricho, élections et libération des prisonniers - avaient été tellement difficiles que tout le processus s'en était trouvé retardé. La situation sur le terrain demeurait très préoccupante, à cause notamment des actes de violence qui visaient à faire capoter le processus de paix et avaient fait beaucoup de victimes parmi les Palestiniens et les Israéliens. Les conditions de vie désastreuses dans le territoire palestinien, en particulier à Gaza, avaient exacerbé les tensions et mis en évidence la fragilité du processus de paix.

22. Il importait au plus haut point que la communauté internationale reste mobilisée en faveur de la question palestinienne, dont le règlement était déterminant pour la paix et la sécurité internationales, et qu'elle continue d'aider les parties à parvenir à une solution globale, juste et durable. Dans plusieurs résolutions récentes, l'Assemblée générale des Nations Unies avait réaffirmé que l'ONU avait une responsabilité permanente à assumer jusqu'à ce que la question de Palestine soit définitivement réglée. L'ONU, par la voie de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et d'autres organes, était demeurée garante de la légitimité internationale pour tout ce qui avait trait à la question de Palestine. Elle avait également joué un rôle important dans la fourniture d'assistance technique et économique destinée à favoriser le développement et l'édification nationale. Il était donc essentiel qu'elle participe et contribue aux efforts de paix.

23. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien se félicitait des progrès accomplis dans le cadre du processus de paix et s'était engagé à soutenir les efforts en cours par des actions concrètes. Il n'en demeurait pas moins fermement attaché à la position de principe suivante : tout règlement final devait être subordonné au retrait d'Israël du territoire palestinien (y compris Jérusalem) et des autres territoires arabes occupés

depuis 1967, comme le prescrivaient les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et l'exercice effectif de ses droits inaliénables, en particulier son droit à l'autodétermination, devrait être assuré au peuple palestinien. Il avait également insisté pour que, pendant la période intérimaire, le Gouvernement israélien s'acquitte de ses obligations de puissance occupante aux termes de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (1949) et, par conséquent, pour qu'il renonce à toutes ses activités d'implantation, cesser de boucler les territoires et d'imposer d'autres formes de châtement collectif, libère les prisonniers palestiniens détenus en Israël, etc. À sa dernière session, l'Assemblée générale avait renouvelé par une majorité écrasante le mandat du Comité et celui des autres services de l'Organisation chargés de la question. Le Comité était prêt à contribuer activement aux efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir l'application effective de la Déclaration de principes et des accords postérieurs, et de mobiliser la communauté internationale pour qu'elle apporte son aide au peuple palestinien pendant la période de transition.

Message du Président du Comité exécutif de l'Organisation
de libération de la Palestine et Président de l'Autorité
palestinienne

24. M. Musa Oudeh, envoyé spécial de M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'OLP et Président de l'Autorité palestinienne, a donné lecture d'un message de ce dernier. Avec l'appui des pays amis et de toutes les forces pacifistes, une paix pourrait être instaurée conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU (en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) qui consacrent le principe de la terre contre la paix), ce qui garantirait la sécurité et la stabilité de tous les peuples et États de la région et ne manquerait pas de servir la paix et la stabilité dans le monde.

25. Le peuple palestinien, qui s'était volontairement et délibérément engagé sur la voie de la paix, était résolu à honorer ses engagements dans le cadre des accords conclus avec le Gouvernement israélien, dont il s'emploierait à respecter l'esprit aussi bien que la lettre. Le peuple palestinien avait fait le nécessaire pour que ces accords soient effectivement appliqués et pour donner l'impulsion voulue au processus de paix. Il avait été aidé en cela par les peuples et les États d'Amérique latine et des Caraïbes qui, d'emblée, avaient été favorables au processus de paix et soutenaient depuis longtemps la juste lutte du peuple palestinien et de son seul représentant légitime, l'OLP, dans toutes les instances internationales.

26. Le peuple palestinien avait commencé à mettre en place sa propre administration, l'Autorité palestinienne, qui ne ménageait aucun effort, en dépit de tous les obstacles politiques et économiques, pour rebâtir une économie nationale, restaurer les services de base, créer les institutions nationales et assurer le développement économique et social de tout le territoire. L'Autorité palestinienne s'était attelée à toutes ces tâches afin d'améliorer les conditions de vie de la population dont le territoire et les Lieux saints étaient toujours sous occupation israélienne, avec toutes les tueries, les arrestations et les expulsions qui en découlaient, sans compter les expropriations, les atteintes quotidiennes aux droits de l'homme et la destruction des infrastructures économiques en Cisjordanie et dans la bande de

Gaza qui se poursuivaient depuis plusieurs dizaines d'années. Le peuple palestinien avait subi une longue et pénible occupation militaire, ainsi que des politiques visant à mettre en charpie le tissu social et à étouffer son identité nationale, le privant ainsi de toute possibilité de développement social. De plus, les politiques économiques de l'occupation, le pillage des ressources naturelles et la destruction des infrastructures l'avaient réduit au dénuement le plus total et avaient créé une crise très grave de l'emploi, puisque le taux de chômage atteignait 55 % dans la bande de Gaza.

27. Le peuple palestinien avait opté pour une paix juste et globale, fondée sur l'égalité et exempte de toute volonté hégémonique, une paix tournée vers l'avenir et propice à la coopération dans tous les domaines, la paix voulue pour assurer un développement véritable tant aux Palestiniens qu'aux Israéliens. Il faudrait pour cela que le processus de paix suive son cours, et surtout que la deuxième partie de la Déclaration de principes, notamment les dispositions relatives au redéploiement des forces israéliennes en Cisjordanie et à l'organisation d'élections libres et régulières, soit intégralement et rapidement mise en oeuvre.

28. En conclusion, le message indiquait qu'en cette période difficile mais décisive de son histoire, le peuple palestinien recevait une aide et un soutien accrus de tous les peuples de la terre, et en particulier des peuples, gouvernements et États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Déclaration du Président du Comité de coordination des
ONG d'Amérique latine et des Caraïbes sur la question
de Palestine

29. M. José Félix Ferreyra, Président du Comité de coordination des ONG d'Amérique latine et des Caraïbes sur la question de Palestine, a dit que 115 organisations de la région étaient maintenant accréditées auprès du Comité. Rappelant le séminaire et le Colloque ONG tenus à Buenos Aires en 1990, il a indiqué que l'heure était venue de réorienter les activités des ONG en fonction des changements intervenus dans le cadre du processus de paix, qui témoignaient de la volonté d'instaurer un État palestinien.

30. Depuis la dernière réunion régionale, les ONG s'intéressant à la question de Palestine étaient plus nombreuses et elles avaient commencé à mettre en place un réseau de communication qu'il faudrait encore améliorer si l'on voulait renforcer la solidarité avec le peuple palestinien. Il importait de resserrer les liens entre les ONG de la région et les ONG palestiniennes et, pour ce faire, de tirer parti des possibilités offertes par la technique.

31. Les ONG d'Amérique latine et des Caraïbes espéraient surmonter leurs difficultés financières et mettre en place un mécanisme qui leur permettrait d'apporter pleinement leur soutien à la société palestinienne. Les Palestiniens devraient adopter une stratégie économique et acquérir une culture de développement allant de pair avec une volonté d'édifier méthodiquement leur société civile. Le Colloque offrait aux ONG d'Amérique latine et des Caraïbes l'occasion de jeter les bases de leurs activités futures.

Autres déclarations

32. M. Abdulaziz Aboughosh, Sous-Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, estimait que, malgré les progrès réalisés, les conditions de vie des Palestiniens dans les territoires occupés continuaient de se détériorer. Le fait qu'Israël poursuive sa politique d'implantation et d'expansion de colonies de peuplement dans les territoires occupés, et surtout à Jérusalem et dans ses alentours, constituait un obstacle majeur. Il a appelé la communauté internationale à exercer des pressions sur le Gouvernement israélien pour qu'il renonce à une politique de colonisation qui dénature Jérusalem. Tout en soutenant les accords conclus, l'Organisation de la Conférence islamique estimait que des progrès tangibles devraient être accomplis dans le cadre des négociations avec la Syrie et avec le Liban, pour parvenir au retrait complet des forces israéliennes du Golan syrien occupé et des territoires libanais occupés, jusqu'aux frontières d'avant 1967. La communauté internationale devrait aider l'Autorité palestinienne à s'affranchir des séquelles de l'occupation, à organiser les pouvoirs publics et à reconstruire l'économie.

33. Il a été donné lecture d'un message de M. Ahmed Esmat Abdel-Meguid, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, d'après qui les tergiversations du Gouvernement israélien et le fait qu'il ne respectait pas le calendrier prévu et qu'il continuait, par ses pratiques, de contrevenir quotidiennement à l'esprit et à la lettre des accords, étaient sur le point de réduire à néant les progrès que représentait la conclusion d'accords avec l'OLP. La plus préjudiciable de ces pratiques, l'implantation de colonies de peuplement, se poursuivait au détriment des Palestiniens, dont les terres étaient confisquées ou réquisitionnées par des moyens illégaux. Les autres infractions à la Déclaration de principes – refus d'Israël de redéployer ses forces militaires hors des centres habités de Cisjordanie, de libérer les prisonniers et les détenus palestiniens, d'aménager un couloir de transit entre la bande de Gaza et Jéricho et d'autoriser le retour des réfugiés – risquaient d'être fatales au processus de paix. Les puissances et les organismes qui oeuvraient pour la paix et tenaient à ce que le processus aboutisse devaient faire pression sur le Gouvernement israélien pour qu'il cesse de mettre des obstacles sur le chemin de la paix.

34. M. Ismail Hamad, représentant du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a dit que l'assistance technique d'Habitat ne se limitait pas au renforcement des institutions, mais s'étendait à l'urbanisme, aux infrastructures, aux conditions de vie, à l'atténuation des dégâts, au logement, au développement économique des communautés et à la lutte contre la pauvreté dans les villes. À la suite des récents accords bilatéraux, Habitat a concentré ses efforts sur la mise en place d'institutions et la formation de cadres au titre de ses programmes d'appui aux municipalités et d'aménagement de l'environnement au niveau local. Il comptait également recenser les domaines d'action prioritaire et mettre l'accent sur la création d'emplois, en recourant à des techniques à fort coefficient de main-d'oeuvre, en utilisant des matériaux de construction adéquats, en faisant appel aux compétences nationales et en encourageant la participation des femmes. Si l'on voulait servir la paix et faire renaître l'espoir au Moyen-Orient, il fallait que s'enclenche un processus de développement global et durable, que la communauté internationale se devait de soutenir par une action concertée et tangible.

III. COMPOSITION DES GROUPES DE DISCUSSION

35. Trois tables rondes ont été organisées autour des thèmes suivants :

- Table ronde I Évolution du processus depuis la signature de la Déclaration de principes
- La Déclaration de principes et les accords postérieurs
 - État de la mise en oeuvre
 - Stade des négociations
 - Négociations futures sur le statut définitif
- M. Nabil Amr
Membre du Conseil central de l'Organisation de libération de la Palestine; rédacteur en chef de l'hebdomadaire Al-Hayat Al-Jadidah
- M. Ran Cohen
Membre de la Knesset, chef du groupe parlementaire Meretz
- M. Hanna Safieh
Professeur à l'Université fédérale de Natal (Brésil), membre du Conseil national palestinien
- M. Uri Avnery
Journaliste, écrivain, militant pacifiste israélien
- M. Sa'eb Erakat*
Membre de l'Autorité palestinienne, Président de la Commission électorale palestinienne
- Table ronde II L'autonomie palestinienne - difficultés et perspectives de processus d'édification nationale
- Obstacles à surmonter sur la voie de la reconstruction et du développement
 - Rôle de l'assistance internationale en faveur du peuple palestinien
- M. Sari Nusseibeh
Président de l'Université Al-Qods (Jérusalem);
Président du Groupe de consultation palestinien
- M. Luís Mesa Delmonte
Directeur du Centre d'études sur l'Afrique et le Moyen-Orient de La Havane (Cuba)

* D'autres engagements ayant empêché M. Erakat d'être présent, il a été donné lecture de sa déclaration.

M. Ivan Moreira
Membre du Parlement chilien

- Table ronde III
- Nouvelles possibilités d'action pour les pays et les organismes d'Amérique latine et des Caraïbes
- Assistance et coopération économique : le nouvel environnement pour les gouvernements et les groupes privés
 - Coopération des ONG avec leurs homologues palestiniennes
 - Rôle de la diaspora palestinienne
 - Culture et médias : nouvelles perspectives de coopération

M. Pedro Paulo Pinto Assumpção
Ambassadeur, chef du Département du Moyen-Orient au Ministère des relations extérieures du Brésil

M. Gustavo Marcelo Marquez
Homme d'affaires, membre de la Chambre de commerce argentino-arabe

M. Jaber Omar
Professeur d'économie à l'Université catholique de Pelotas et à l'Université fédérale de Rio Grande (Brésil)

M. Juan José Salinas
Journaliste à l'Agence de presse Telam (Argentine)

M. Hussein Abdelkhalek
Représentant de la Palestine au Chili

M. Carlos Etchegoyhen
Docteur en médecine et psychanalyste uruguayen, universitaire invité à l'Université du Dakota du Nord

M. José Félix Ferreyra
Président du Comité de coordination des ONG d'Amérique latine et des Caraïbes; professeur de psychologie à l'Université de Buenos Aires et à l'Université du Costa Rica

M. José Elias
Président de l'Université de San Andrés (Chili),
Président de la Fédération des organisations palestiniennes au Chili

M. Juan Abugattas
Professeur de philosophie à l'Université de San Marcos et à l'Université de Lima (Pérou)

Mme Tilda Rabi
Présidente de la Fédération des organisations
palestiniennes en Argentine

Les interventions des participants sont résumées ci-après, dans l'ordre où elles ont été faites.

Table ronde I

Évolution des processus depuis la signature de la
Déclaration de principes

36. M. Nabil Amr, membre du Conseil central de l'Organisation de libération de la Palestine et rédacteur en chef de l'hebdomadaire Al-Hayat Al-Jadidah, dit que le libellé trop général de la Déclaration de principes et de ses annexes avait donné lieu à de sérieuses difficultés d'application. Des désaccords avaient surgi sur leur interprétation et les moyens de les appliquer. De ce fait, ces textes n'étaient plus une base politique reconnue par les deux parties. La suite des événements depuis la signature avait montré que les adversaires du processus de paix avaient une énorme capacité d'obstruction, qui contraignait les dirigeants israéliens et palestiniens à lâcher du lest face à leurs oppositions respectives. Le processus de paix était entré dans un cercle vicieux de luttes intestines pour le pouvoir, surtout en Israël, où le Gouvernement avait décidé de suspendre les négociations, de reporter la mise en oeuvre des accords et d'imposer de nouvelles conditions aux Palestiniens. Le fait que l'implantation de colonies de peuplement se poursuivait, ce qui avait donné lieu à de sérieux accrochages entre Palestiniens et Israéliens, était des plus préoccupants.

37. Les accords politiques impliquaient des engagements économiques. Si la situation économique continuait de se détériorer, les conflits internes s'accroîtraient et compromettraient le processus de paix. De plus, les questions culturelles et les médias n'avaient pas reçu l'attention voulue, ce qui avait découragé les intellectuels et accru leur résistance au changement. M. Amr a exhorté le Gouvernement israélien à prendre des décisions courageuses, fort du soutien que la société israélienne avait témoigné au processus de paix en l'élisant. Si l'on voulait surmonter les obstacles de la période intérimaire, il fallait relier l'étape intermédiaire à l'étape finale, et discuter d'ores et déjà de toutes les questions en suspens, y compris de Jérusalem et des colonies de peuplement. Israël et la communauté internationale devraient également redoubler d'efforts pour promouvoir le développement économique en Cisjordanie et à Gaza. Pour conclure, M. Amr a demandé à Israël de s'affranchir de la crainte que lui inspirait la création d'un État palestinien, un État souverain qui assurerait sa propre sécurité et s'entendrait avec ses voisins pour édifier un nouveau Moyen-Orient.

38. M. Ran Cohen, membre de la Knesset et chef du groupe parlementaire Meretz, a souligné d'emblée qu'il fallait voir dans les accords d'Oslo et du Caire des événements historiques qui marquaient la reconnaissance mutuelle des droits nationaux de deux peuples et de leur séparation en deux entités politiques. Le soutien de la communauté internationale avait joué un rôle crucial dans l'adoption de la Déclaration de principes et sa mise en oeuvre. Au nombre des

avantages découlant des accords, M. Cohen a cité la pleine reconnaissance mutuelle des dirigeants des deux parties, la coopération qui s'était instaurée pour l'application des accords, l'ébauche d'une autonomie palestinienne dans certaines zones, dans l'administration, le développement économique et le maintien de l'ordre public, qui rapprochaient les Palestiniens de leur indépendance et de leur plein exercice de leur droit à l'autodétermination; le retrait partiel de l'armée israélienne, qui avait réduit les frictions avec la population; le transfert de pouvoirs aux Palestiniens en matière d'éducation, de santé, de fiscalité, de protection sociale et de tourisme, dans les zones qui sont encore administrées par Israël; l'ouverture de négociations portant sur le transfert de pouvoirs dans d'autres domaines. Israël avait cessé d'implanter de nouvelles colonies dans les territoires occupés, rompant ainsi avec les politiques du gouvernement précédent, il avait libéré des milliers de prisonniers et examinait actuellement au sein d'un comité mixte les conditions de libération d'autres détenus qui ne combattaient pas par la violence Israël et les accords de paix. Il a également évoqué le traité de paix israélo-jordanien et l'établissement de relations diplomatiques entre Israël et plusieurs États arabes et a ajouté que les négociations entre Israël et la République arabe syrienne, considérées comme très importantes, se poursuivaient malgré des difficultés. Tous ces progrès étaient irréversibles.

39. Au chapitre des obstacles, il a souligné que le principal d'entre eux était le terrorisme. Depuis un an et demi, des actes de terrorisme comme les massacres de Tel Aviv et Beit Lid près de Natanya et les attentats à Jérusalem, Hadera, Afula et ailleurs avaient fait plus de 160 morts parmi les Israéliens. Le terrorisme ne faisait qu'alimenter la haine pour les Palestiniens dans la population israélienne, mettait en péril le processus de paix et faisait le jeu de l'extrême droite israélienne qui s'opposait à la Déclaration de principes et à tout compromis entre Israël et ses voisins arabes. Le massacre d'Hébron et les provocations de colons juifs ne nuisaient pas moins au processus de paix que les attentats contre des Israéliens. Le terrorisme était en effet l'ennemi le plus redoutable du processus de paix. Du fait que la bande de Gaza avait été bouclée après ces attentats, le taux de chômage y était passé à 40 %, aggravant encore les difficultés économiques, ce qui jouait en faveur des extrémistes. Le terrorisme et l'expansion des colonies de peuplement dans les territoires occupés étaient les principaux obstacles qui empêchaient de réaliser les conditions de sécurité nécessaires à la séparation, qui était une étape indispensable à la création d'un État palestinien. Estimant que l'accord récent sur le retrait des forces israéliennes des agglomérations palestiniennes était un préalable nécessaire à la tenue d'élections démocratiques, M. Cohen a indiqué que l'État palestinien deviendrait une réalité après les élections. Même si, de l'avis du Gouvernement israélien, la création d'un État palestinien à côté d'Israël n'était pas une solution viable, le parti Meretz y voyait pour sa part une solution concrète et souhaitable. Pour renforcer le processus de paix, il fallait que les Palestiniens, les États arabes et tous les autres États combattent efficacement le terrorisme; l'Autorité palestinienne devait désarmer toutes les organisations qui menaçaient l'ordre public et Israël devait retirer son armée des villes palestiniennes et des colonies juives implantées à proximité afin de permettre la tenue d'élections libres et démocratiques. Le Gouvernement israélien était prêt à libérer d'autres prisonniers, à résoudre le problème des réfugiés et à transférer d'autres fonctions administratives à

l'Autorité palestinienne, pour autant que sa sécurité soit assurée. Le monde entier avait intérêt à ce que le processus de paix aboutisse.

40. La communauté internationale, y compris les pays d'Amérique latine, devaient donc contribuer à l'instauration d'une paix durable, en aidant, notamment par une assistance financière publique et des investissements privés, la Cisjordanie et la bande de Gaza.

41. M. Hanna Safieh, professeur à l'Université fédérale de Natal (Brésil) et membre du Conseil national palestinien, a évoqué les difficultés que connaissait le processus de paix et déploré que les coprésidents n'aient pas réussi à persuader les parties. Le rapport de force lui étant favorable, Israël pouvait décider du rythme des négociations et avait même commencé à retoucher le texte des accords signés. Trois questions primordiales restaient à régler dans le cadre des futures négociations sur le statut définitif : les colonies, les réfugiés et Jérusalem. Il était regrettable qu'Israël n'ait pas mis fin comme il s'y est engagé à ses activités d'implantation. Ces colonies avaient été construites sur des terres confisquées. Avant de parvenir au statut définitif, il fallait évacuer les colonies et les laisser aux Palestiniens à titre de réparation. Il fallait régler la question des réfugiés dans le respect de la légalité internationale, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1948, qui leur garantissait le droit de rentrer chez eux ou d'être indemnisé. Droit personnel et inaliénable, le droit au retour ne pouvait pas faire l'objet de négociations politiques. Aucune solution régionale ne serait possible tant qu'on ne réglerait pas de façon satisfaisante et durable la question de Jérusalem, sur la base d'une application intégrale des résolutions du Conseil de sécurité. L'implantation de colonies qui se poursuivait à Jérusalem, coupant la ville de la Cisjordanie, était contraire aux engagements pris par Israël. Jérusalem devrait rester une, tout en servant de capitale à deux entités souveraines distinctes, où chacun pourrait se rendre librement et où les lieux saints seraient administrés par les autorités des différents cultes concernés. Il faudrait mettre au point des garanties internationales permettant d'appliquer une telle formule. Enfin, la communauté internationale devait s'acquitter de ses responsabilités, faciliter les négociations et garantir la mise en oeuvre des accords.

42. M. Uri Avnery, journaliste, écrivain, militant pacifiste israélien, a souligné que la Déclaration de principes marquait une étape historique : le peuple palestinien y avait gagné un point d'ancrage sur ses terres ancestrales, avec son propre drapeau, son propre gouvernement et sa propre armée (police). Israël y avait gagné un certain degré d'acceptation dans le monde arabe, la suspension du boycottage des pays arabes et la fin de l'Intifada. Depuis lors, les choses s'étaient gâtées, faute d'accord sur l'objectif ultime du processus de paix. Alors que les Palestiniens et certains pacifistes israéliens visaient la création d'un État palestinien souverain en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, avec Jérusalem-Est pour capitale, le Gouvernement israélien semblait vouloir la partition du reste du territoire palestinien selon ce que prévoyait l'ancien plan Allon, c'est-à-dire l'annexion du Grand Jérusalem, de la vallée du Jourdain, des rives de la mer Morte et de certaines colonies de peuplement. En omettant de respecter le calendrier convenu, Israël avait violé de façon flagrante la Déclaration de principes. Si la décision de laisser la bande de Gaza aux Palestiniens ne prêtait pas à controverse en Israël, il n'en allait pas

de même pour la Cisjordanie. De ce fait, le retrait des troupes israéliennes des zones habitées de Cisjordanie n'était pas encore concrètement envisagé et les négociations sur la tenue d'élections palestiniennes demeuraient dans l'abstrait. Étant donné les autres violations de l'esprit et de la lettre de la Déclaration de principes (retard de la libération des détenus, bouclage de la bande de Gaza et conditions économiques difficiles imposées aux familles palestiniennes), il ne fallait pas s'étonner que les Palestiniens ne croient plus guère au processus de paix. Les mêmes divergences existaient au sujet de la sécurité : alors que pour les Israéliens les retards dans la mise en oeuvre de la Déclaration de principes étaient dus au terrorisme palestinien, pour les Palestiniens, ce dernier tenait au défaut d'application de l'accord.

43. Passant à l'analyse du mouvement pacifiste en Israël, M. Avnery a dit que le groupe parlementaire Meretz et le mouvement la Paix maintenant soutenaient fermement le Gouvernement, de crainte de voir la droite (Likud) revenir au pouvoir. Par contre, Gush Shalom (Bloc pour la paix) et d'autres mouvements ne ménageaient pas leurs critiques au Gouvernement et réclamaient l'application intégrale des accords. Il fallait que l'opinion mondiale manifeste son soutien aux Palestiniens, mais aussi aux pacifistes israéliens. Plus important encore, elle devait soutenir l'Autorité palestinienne, dont le succès politique, économique et social était capital pour la paix dans la région.

44. Dans son message, dont il a été donné lecture, M. Sa'eb Erakat, membre de l'Autorité palestinienne et Président de la Commission palestinienne de l'administration locale et des élections, a fait observer que l'identité et le salut d'une nation reposaient sur l'existence d'institutions nationales solides, qui pouvaient se fonder soit sur l'armée, la technologie et l'armement, soit sur la démocratie, le pluralisme et la cohésion sociale. Les Palestiniens avaient choisi la démocratie, qui était le seul moyen d'assurer leur survie. Les membres de la Commission avaient été nommés dès décembre 1993 et s'étaient attelés à la tâche de préparer l'élection d'un conseil palestinien, conformément à la Déclaration de principes. Ils avaient commencé à élaborer une loi électorale, ouvert un bureau central et des antennes locales, organisé des cours de formation, établi un projet de registre électoral et lancé des programmes d'instruction civique.

45. Certaines questions relatives aux élections devaient être réglées dans le cadre de négociations bilatérales entre Palestiniens et Israéliens, qui étaient en bonne voie. Conformément à la Déclaration de principes, le Conseil palestinien sera l'Autorité palestinienne intérimaire autonome, qui serait dotée de pouvoirs législatifs aussi bien qu'exécutifs. Les élections se tiendraient sous la supervision convenue et sous observation internationale mais devraient être organisées et dirigées par la Commission électorale palestinienne centrale. Le préalable le plus important au scrutin était le redéploiement des forces israéliennes, qui devaient se retirer des zones palestiniennes peuplées vers des zones de sécurité préalablement convenues. Ce redéploiement devrait se faire avant que des élections puissent se tenir. En conclusion, il fallait sans tarder passer à la deuxième phase du processus de paix, afin que les Palestiniens puissent organiser les pouvoirs publics et instaurer la démocratie et la nation palestinienne, à défaut de quoi le processus de paix s'enliserait.

Table ronde II

L'autonomie palestinienne – difficultés et perspectives
du processus d'édification nationale

46. M. Sari Nusseibeh, Président de l'Université d'Al-Qods à Jérusalem et Président du Groupe de consultation palestinien, a fait observer que le peuple palestinien et ses dirigeants poursuivaient sur deux fronts l'édification nationale : les négociations en cours sur le plan politique et les grandes tâches intérieures (gestion, investissement et éducation). Ces deux fronts étaient étroitement liés et tout écueil dans les négociations se répercutait immédiatement sur le processus d'édification nationale. L'évolution politique s'était accompagnée de perturbations économiques et commerciales, le territoire occupé ayant été divisé en cinq parties. De plus, Israël avait décidé unilatéralement d'isoler Jérusalem-Est, plaque tournante vitale pour les Palestiniens.

47. On pouvait trouver divers arguments pour expliquer le terrorisme, mais en tout état de cause, il empêchait les Palestiniens de se consacrer entièrement à la construction de leur pays. Si l'aide extérieure espérée n'avait pas été fournie par la communauté internationale, c'était aussi parce que le climat était peu propice aux investissements. La période intérimaire, qui devait servir à instaurer la confiance, n'avait fait qu'aggraver la méfiance. Il ne fallait pas désespérer, car les hommes et les nations restaient maîtres de l'avenir; on pouvait encore espérer un progrès décisif sur le plan politique, une meilleure administration palestinienne et un afflux régulier de capitaux.

48. Un autre défi à relever était la mise en place d'une société libre qui concilie harmonieusement les droits des individus et l'intérêt général. Il fallait assurer aux particuliers comme aux groupes la jouissance des libertés fondamentales et cesser toutes pratiques officielles empêchant leur exercice. L'État devait agir dans la transparence. De plus, il ne fallait pas que les organismes officiels supplantent les ONG et il fallait que les pays donateurs et les ONG internationales continuent d'aider les ONG palestiniennes. Il fallait aussi que le Gouvernement encourage la création de partis politiques et permette à la population de s'exprimer librement, à titre individuel et collectif. Il importait tout particulièrement de réformer le système scolaire afin de favoriser la tolérance, le pluralisme et le respect de la vie et de la pensée. L'instauration de la démocratie devait se fonder sur la liberté et l'égalité. Ces efforts devaient surtout s'adresser aux enfants, à l'école comme à la maison. Les ONG internationales avaient un rôle important à jouer à cet égard.

49. Pour conclure, M. Nusseibeh a défini les conditions préalables à un statut définitif : retrait complet des Israéliens, création d'un État palestinien avec Jérusalem pour capitale, démantèlement des colonies et fin des confiscations, plein rétablissement des droits des réfugiés palestiniens et indemnisation intégrale pour toutes les ressources utilisées. Israël devait prendre l'engagement ferme d'assurer ces conditions et les Palestiniens devaient s'engager et s'appliquer à faire en sorte que la période intérimaire se déroule sans heurts et sans incident dans un climat paisible.

50. M. Luis Mesa Delmonte, Directeur du Centre cubain d'études sur l'Afrique et le Moyen-Orient, a indiqué que l'objectif principal du dialogue sur le Moyen-Orient, tant au niveau israélo-palestinien qu'à celui des diverses initiatives régionales, devait être de préserver la paix et de renforcer la sécurité. La communauté internationale devait donc apporter son appui à tous les partisans d'un dialogue constructif. Étant donné la gravité de la situation sociale et économique, l'aide internationale pouvait influencer de façon très positive le processus de transition, surtout pendant les étapes initiales. L'assistance internationale devait notamment porter sur les importants secteurs suivants : équipements et réseaux de communication, transfert de technologie, création d'emplois, diversification de la production, conseils en matière de gestion d'entreprise et de gestion financière et institutionnelle, urbanisme et logement, gestion des ressources en eau, production d'énergie, agriculture intensive, éducation et santé. Elle devait essentiellement servir à préparer le terrain au projet palestinien et à valoriser le potentiel national. La nouvelle entité palestinienne devait instaurer des relations économiques équilibrées avec Israël au lieu d'encourager la dépendance ou au contraire d'aspirer à l'autarcie. Les principaux donateurs devraient accélérer la fourniture de l'aide promise, afin d'encourager les autres pays du Moyen-Orient et les Palestiniens de la diaspora à apporter eux aussi un appui accru.

51. En ce qui concerne l'Amérique latine et les Caraïbes, les gouvernements, les entreprises et les ONG devraient définir le type et la forme d'aide qu'ils pouvaient apporter, recenser les domaines de coopération potentielle et faire des propositions concrètes. L'ONU, les institutions spécialisées des Nations Unies et de nombreuses ONG qui jouaient un rôle plus grand encore dans le domaine économique et humanitaire devaient à la fois servir de centre de triage et de filière de transmission pour l'aide internationale. Cuba, par exemple, pourrait fournir une aide dans le domaine de l'éducation, de la santé, de la construction et du sport avec un appui financier et autres des organisations internationales. À cet égard, M. Delmonte a fait plusieurs propositions concrètes. Pour conclure, il a souligné que l'assistance et la collaboration entre les pays en développement étaient en général moins chères et plus souples que celles offertes par les institutions et les experts des pays très développés.

52. M. Ivan Moreira, député chilien, a dit qu'il y avait au Chili plus de 350 000 personnes d'origine palestinienne, qui avaient contribué généreusement au développement et à la croissance de la société chilienne, en s'intégrant harmonieusement dans le monde des affaires et dans la vie intellectuelle et politique du pays. Le peuple palestinien devait relever deux grands défis : il devait lutter pour obtenir l'indépendance et la souveraineté par des moyens pacifiques et instaurer un État qui offrirait des conditions de vie meilleures et deviendrait un membre à part entière de la communauté internationale. Depuis la conclusion des accords, la cause palestinienne avait rallié une adhésion plus ferme de la communauté internationale. Celle-ci se devait d'appuyer les négociations de paix. Le Chili avait été le premier pays d'Amérique latine à dépêcher une mission officielle de soutien à l'État palestinien naissant. Étant donné la gravité extrême de la situation dans les territoires autonomes, le fait que l'aide internationale tarde tant à se matérialiser pouvait provoquer une explosion sociale. Avec la technologie fournie par les pays développés d'Occident, d'Asie et du Moyen-Orient, les territoires palestiniens pouvaient

devenir très prospères, la paix ouvrant la voie à l'intégration. Les pays d'Amérique latine devaient aider le peuple palestinien dans des domaines bien précis : appui dans les organismes financiers internationaux, transfert de technologie, aide à la mise en place d'un système de sécurité sociale, etc.

53. L'établissement, dans les pays d'Amérique latine, de fonds d'assistance avec des objectifs clairement définis et des règles transparentes devait permettre aux entreprises latino-américaines de participer à des travaux d'équipement, notamment en ouvrant des lignes de crédit, en accordant des prêts consortiaux, en garantissant les investissements et en établissant des bureaux ou des comités d'entrepreneurs pour appuyer l'autonomie palestinienne. Il faudrait agir à la fois dans les domaines d'action prioritaire traditionnels que sont la santé, la nutrition et l'agriculture et dans d'autres domaines comme la création d'un cadre institutionnel de promotion des échanges, la mise en place d'une banque centrale, la supervision des banques privées, la mise en place d'un système de sécurité sociale, la gestion de la coopération internationale, la fiscalité et l'organisation du secteur public. Pour conclure, l'intervenant a lancé un appel à tous les parlements du continent américain pour qu'ils collaborent en vue de renforcer la paix au Moyen-Orient et d'assurer à l'État palestinien un développement stable et durable.

Table ronde III

Nouvelles possibilités d'action pour les pays et organismes d'Amérique latine et des Caraïbes

54. M. Pedro Paulo Pinto Assumpção, Ambassadeur et chef du service chargé des relations avec le Moyen-Orient au Ministère brésilien des relations extérieures, a évoqué le rôle joué par son pays dans le processus de paix et souligné l'importance de la coopération internationale pendant la période de transition. Il a déclaré que son pays se félicitait des accords de paix et espérait qu'Israël et ses voisins arabes parviendraient à construire une paix juste et durable. Il était aussi légitime pour les Palestiniens de vouloir modifier leurs conditions de vie que pour les Israéliens de réclamer la sécurité.

55. Le Brésil avait pris des mesures concrètes en vue de soutenir les activités de reconstruction menées par l'Autorité palestinienne. Il avait accordé un statut diplomatique spécial à l'OLP à Brasilia et pris des dispositions en vue d'instaurer un dialogue bilatéral. Il avait également versé sa première contribution à l'UNRWA. Le Gouvernement brésilien souhaitait explorer de nouvelles possibilités de coopération et soumettre aux Palestiniens des propositions à cet égard. Le processus de paix était un processus irréversible, dans lequel la coopération internationale jouait un rôle fondamental. Il était cependant nécessaire de passer des discours à l'action.

56. M. Gustavo Marcelo Marquez, homme d'affaires et membre de la Chambre de commerce argentino-arabe, a souligné que deux événements de premier plan s'étaient produits simultanément au Moyen-Orient et en Amérique latine : la signature des accords de paix entre l'OLP et Israël et la création du Mercosur, marquant l'intégration économique de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay. Même si ces deux événements étaient totalement différents de nature et ne répondaient pas aux mêmes besoins, ils allaient l'un comme l'autre

contribuer de façon décisive au développement de relations commerciales entre l'Amérique du Sud et la communauté palestinienne. À l'heure actuelle, leurs échanges étaient limités, à cause essentiellement d'une constante instabilité politique et économique et de l'absence de structures propres à servir de cadre à ces échanges. Les informations disponibles sur l'état de l'offre et de la demande, qui constituaient la base de toute transaction commerciale, n'étaient pas fiables. Les deux principaux obstacles à surmonter étaient donc l'existence de carences institutionnelles nuisant aux relations économiques bilatérales et l'absence de toute base de données sur les produits, les prix, les dates de livraison, les conditions de paiement, etc.

57. L'intervenant a ensuite déclaré que l'Amérique latine, tout comme les territoires palestiniens, devait déterminer par quels mécanismes elle pourrait parvenir à s'intégrer au système commercial international afin de garantir à ses habitants un avenir de paix et une qualité de vie satisfaisante. Les ONG pouvaient à cet égard jouer un rôle éminent en donnant une assise plus large à ce processus. Elles devaient servir de lien entre la population et le gouvernement de chaque pays et, pour cela, surmonter leur manque actuel de dynamisme. Le secteur privé devait également se charger de suivre la croissance des activités productives dans les deux régions afin d'élaborer des politiques qui profitent autant que possible à toutes les parties. Pour faire face à la concurrence actuelle, particulièrement âpre, il était essentiel de bien gérer la formation et d'adopter régulièrement de nouvelles technologies.

58. Par ailleurs, les organisations internationales devaient soutenir les initiatives des gouvernements et les activités du secteur privé en offrant une aide technique et financière. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ou l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), pouvaient échanger des données relatives, par exemple, à l'agriculture, à la santé, à la production et aux micro-entreprises, ou surveiller les tendances afin de s'assurer qu'un niveau de vie et qu'un développement minimum sont garantis. Il importait que tous ces acteurs coopèrent pour que les relations entre les deux régions soient fructueuses. En conclusion, l'intervenant a souligné que les échanges étaient un indicateur de la puissance économique des pays et pouvaient contribuer à consolider la paix. Les responsables politiques devaient établir des règles précises et équitables en vue de promouvoir le commerce et le développement.

59. M. Jaber Omar, professeur d'économie à l'Université catholique de Pelotas et à l'Université fédérale de Rio Grande, au Brésil, a exposé rapidement les principales caractéristiques de l'économie palestinienne, soulignant qu'il s'agissait d'un espace économique ouvert et de petites dimensions. Les services représentaient 44 % du PNB, qui s'élevait à 1,9 milliard de dollars des États-Unis; l'agriculture représentait 27 %, l'industrie 18 % et le secteur du bâtiment et des travaux publics 11 %. Au cours des 20 dernières années, la part du bâtiment et des travaux publics avait augmenté tandis que celle de l'agriculture avait diminué. L'industrie n'était pas assez développée pour servir de moteur de la croissance économique car la population active ne représentait que 20 % de la population totale. La forte dépendance de la main-d'oeuvre palestinienne à l'égard d'Israël, l'étroitesse du marché de l'emploi en Cisjordanie et à Gaza, la faiblesse de l'épargne, de

l'investissement, de la production et des revenus et la forte croissance de la population constituaient autant d'entraves au développement de l'économie palestinienne. À cela s'ajoutait un déficit permanent de la balance des paiements découlant des restrictions imposées par la puissance occupante et qui limitait considérablement les réserves en devises. Les secteurs prioritaires de l'économie palestinienne seraient à l'avenir le logement, les communications, l'éducation, l'électricité, l'irrigation/approvisionnement en eau et la santé. Les Palestiniens devaient diversifier leur économie et la rendre plus productive, réduire leur dépendance à l'égard de l'économie israélienne et résoudre leurs problèmes en matière de commerce extérieur afin de créer de nouvelles possibilités d'emploi, d'accroître les revenus de la production et d'améliorer la protection sociale.

60. Ces objectifs ne pourraient être atteints que si les Palestiniens disposaient de capitaux suffisants et d'une main-d'oeuvre qualifiée. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes devaient accomplir leur devoir moral et prendre des mesures concrètes d'assistance économique, notamment sous la forme d'une aide financière, en particulier dans les domaines de la technologie et de la formation de la main-d'oeuvre, du commerce extérieur, de l'agriculture et de l'irrigation. Ils devaient ouvrir leurs marchés aux exportations palestiniennes en leur appliquant un régime préférentiel et créer des chambres de commerce communes et des conseils chargés des relations commerciales avec la Palestine afin de promouvoir le commerce et l'investissement. En ce qui concerne la technologie, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes devraient prendre part à des coentreprises, investir directement dans l'industrie et l'agriculture et contribuer à la formation de la main-d'oeuvre dans les domaines administratif, financier, monétaire, industriel et agricole.

61. M. Juan José Salinas, journaliste de l'Agence de presse argentine TELAM, a rappelé que d'importantes communautés juives et arabes vivaient en Argentine et a montré, en s'appuyant sur des exemples tirés de sa vie personnelle, combien il était touché par tout ce qui se passait au Moyen-Orient. Il a dénoncé les injustices millénaires commises envers le peuple juif et a déclaré que, pour les mêmes raisons, il soutenait la cause de l'OLP parce qu'il était convaincu que les dirigeants de cette organisation cherchaient à établir une paix juste, qui permette aux deux peuples de vivre et se développer librement. Il a proposé aux Palestiniens et aux Israéliens qui travaillaient pour la paix de diffuser depuis Buenos Aires des informations sur leurs activités à destination de l'ensemble de l'Amérique latine, généralement mal informée sur ce sujet. Grâce aux nouvelles techniques telles que la télécopie et Internet, il serait possible de faire fonctionner avec un personnel et une infrastructure limités, une petite agence dont le rôle serait de diffuser des informations fiables provenant du Moyen-Orient. Il existait là un créneau que les grandes agences internationales n'avaient pas encore investi. À cet égard, il était important d'établir dans la région une représentation de l'Agence de presse palestinienne Wafa. Les ONG collaborant avec cette agence pourraient servir de centre de liaison et être chargées de promouvoir d'autres activités. Il a prié les autres intervenants et les représentants d'ONG assistant à la table ronde d'aider à lancer un tel projet.

62. L'intervenant a déclaré que les Israéliens partisans de la paix devaient faire pression pour que les exportations israéliennes d'armes et de matériel

militaire vers l'Amérique latine soient remplacées par d'autres exportations, qui auraient des incidences plus positives sur les relations entre les pays d'Amérique latine, Israël et la Palestine. Les nouveaux échanges pourraient porter sur l'irrigation, la biotechnologie appliquée à la culture des fruits et des légumes, la fertilisation, la lutte contre la désertification mais aussi la médecine, la prévention de l'infarctus du myocarde, les cosmétiques et l'utilisation thérapeutique des sels et boues de la mer Morte.

63. M. Hussein Abdelkhalek, représentant de la Palestine au Chili, a souligné que la communauté internationale avait un rôle essentiel à jouer dans le processus de paix. Le peuple palestinien, qui devait supporter le poids d'une économie dévastée et d'un taux de chômage particulièrement élevé, se trouvait dans une situation catastrophique. Les ONG pouvaient beaucoup l'aider à surmonter ses difficultés. L'intervenant a décrit les activités menées par les ONG palestiniennes, notamment dans le domaine de l'éducation sanitaire. L'aide apportée, qui avait pris la forme de subventions et de dons, avait porté essentiellement sur l'enseignement secondaire. Les ONG palestiniennes avaient participé au financement de centres d'accueil pour les enfants et de programmes de formation technique. Elles avaient accordé une attention particulière aux projets visant à aider les femmes et les enfants, les personnes déplacées, les blessés et autres victimes de la guerre. Elles avaient fondé des bibliothèques et des centres de recherche dans le but de sauvegarder l'identité nationale et le patrimoine culturel palestiniens. Les fonds utilisés provenaient de sources diverses, notamment de collectes nationales et de contributions d'organes gouvernementaux et d'organisations non gouvernementales de la région du golfe Persique et d'autres régions du monde. Toutefois, le montant des fonds levés avait diminué à cause d'une réorientation de l'aide internationale vers l'Europe de l'Est, des répercussions de la guerre du Golfe et des difficultés politiques rencontrées par l'OLP, qui avaient entraîné une baisse de ses apports. C'est pourquoi il s'était avéré difficile pour les ONG palestinienne de poursuivre leurs activités.

64. Il a souligné que les ONG d'Amérique latine avaient considérablement aidé les pays de la région à parvenir à leur niveau actuel de développement. Même si elles devaient encore résoudre des problèmes difficiles dans leur propre pays, elles pouvaient jouer un rôle important sur la scène internationale en mettant à profit leur expérience. Elles pouvaient aider les Palestiniens dans les domaines de la santé, l'éducation, l'agriculture, la lutte contre la pauvreté, la gestion administrative et la technologie des logiciels. Elles pouvaient collaborer avec les ONG palestiniennes et obtenir l'aide financière de tierces parties. Il serait probablement nécessaire que les gouvernements coopèrent pour que de telles actions puissent être menées. En outre, il importait de mettre l'accent sur la coordination de manière à impliquer les ONG d'Amérique latine.

65. M. Carlos Etchegoyhen, médecin et psychanalyste uruguayen et universitaire invité à l'Université du North Dakota, a évoqué la période de dictature qu'avait connue l'Uruguay de 1972 à 1985 et la pénible expérience de ceux qui avaient été contraints à l'exil. Il a souligné que les Uruguayens avaient dû, en retournant dans leur pays, prendre conscience que leur exil était un produit du terrorisme d'État, une forme de persécution fondée sur des considérations politiques, idéologiques, religieuses, économiques ou ethniques, parfois même sur le sexe. À l'heure actuelle, l'exil n'était malheureusement plus une situation

exceptionnelle : les médias rapportaient presque quotidiennement des cas de persécution, d'exil, de torture et de mort, mais ils avaient rapidement perdu intérêt pour cet aspect du terrorisme d'État, qui ne semblait pas intéresser suffisamment le grand public. En sa qualité de médecin et de psychanalyste, l'intervenant avait soigné des victimes du terrorisme d'État et constaté avec surprise l'étendue des dommages causés par les dictatures politiques et la profondeur des blessures psychologiques dont souffraient ces personnes, très difficiles à soigner. Il n'existait aucun traitement universel, aucun schéma d'évolution prévisible, aucun diagnostic sûr s'appliquant aux victimes des dictatures. Les personnes contraintes à l'exil devaient toutes endurer la douleur de l'éloignement, l'anxiété de l'attente, la peur de la rencontre et supporter le poids de chagrins accumulés. Décrivant ces souffrances, l'intervenant a notamment dénoncé les cas dans lesquels les enfants de familles exilées avaient été élevés par leurs oppresseurs, qui avaient ensuite bénéficié de lois d'amnistie ayant donné un caractère légal à ces enlèvements. Il a conclu en déclarant qu'il était essentiel de diffuser des informations concernant les actes de terrorisme d'État et les dommages que ceux-ci pouvaient causer.

66. M. José Félix Ferreyra, professeur de psychologie à l'Université de Buenos Aires et à l'Université du Costa Rica et président du Comité de coordination des ONG pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la question de Palestine, a souligné que le nouveau contexte international, caractérisé par le processus de paix, offrait de nouvelles possibilités d'action à toutes les parties concernées, notamment aux ONG. Il existait en Amérique latine et dans les Caraïbes environ 115 ONG accréditées auprès du Comité pour l'exercice des droits des Palestiniens. La plupart d'entre elles connaissaient de graves difficultés financières mais parvenaient à exploiter efficacement les moyens dont elles disposaient. Le réseau régional d'ONG pouvait s'appuyer sur un personnel qualifié, des équipements techniques convenables et des ressources financières limitées mais facilement mobilisables pour mettre au point une action répondant aux besoins des Palestiniens. Les ONG s'assuraient le concours de radios alternatives, de journaux syndicaux et de publications de la communauté juive, utilisaient les journaux télévisés régionaux et entretenaient des contacts avec les journalistes et les milieux universitaires en vue de mener à bien leurs activités. Les communautés juives et palestiniennes de la région avaient trouvé un moyen de coexister harmonieusement. Par leurs activités, s'inspirant d'expériences locales réussies, les ONG aidaient non seulement à sensibiliser les peuples d'Amérique latine mais également à promouvoir la paix entre les générations futures juives et palestiniennes.

67. Selon l'intervenant, les ONG devaient à l'avenir chercher à influencer davantage sur les grandes décisions publiques à s'attacher à ouvrir la voie à des activités d'assistance technique et aux échanges commerciaux. Les ONG pouvaient participer à la formation de la main-d'oeuvre dans le domaine de la santé, de l'éducation et de l'administration publique. Les méthodes d'enseignement qui avaient fait leurs preuves pouvaient parfaitement être appliquées aux programmes de formation utilisés dans les centres d'étude palestiniens. Il existait des contraintes d'ordre purement financier mais ce problème ne pouvait être résolu. Les ONG d'Amérique latine et des Caraïbes accordaient une attention particulière à la situation des femmes et des enfants palestiniens et prévoyaient de créer un bureau régional pour les femmes et les

enfants. En conclusion, l'intervenant a souligné que l'Amérique latine et les Caraïbes étaient en mesure de proposer des solutions pragmatiques, marquées par un esprit de solidarité.

68. M. José Elias A., Président de la Fédération des organisations palestiniennes au Chili et Président de l'Université de San Andrés (Chili), a déclaré que les liens qu'entretenaient les Palestiniens exilés avec leur terre d'origine aideraient à édifier le nouvel État palestinien. Les Palestiniens exilés avaient beaucoup apporté à leurs nouveaux pays mais ils avaient également conservé des liens avec leur terre ancestrale. Ils pouvaient unir leurs talents pour préparer l'avenir du nouvel État.

69. La communauté palestinienne au Chili manifestait un intérêt certain pour le mouvement de soutien au peuple palestinien, qui se reflétait dans les activités menées dans les secteurs gouvernemental et non gouvernemental du pays. Une mission interministérielle chilienne avait établi des contacts avec la Cisjordanie et le Gouvernement israélien en vue d'élaborer des projets bien précis au cours de l'année 1995. Les domaines d'action qu'elle avait relevés étaient ceux de la santé, de l'alimentation et de l'agriculture.

70. Selon l'intervenant, les mesures à prendre en priorité devaient porter sur le commerce extérieur, le recouvrement des impôts, la protection sociale, le financement de l'aide sanitaire, le contrôle des banques privées, la construction de ports en vue de faciliter les échanges et l'établissement des listes électorales. Il était également nécessaire de favoriser une exploitation rationnelle des ressources en mettant en place un cadre de coopération internationale dans ce domaine. Il pouvait être utile que des experts palestiniens se rendent au Chili afin d'y étudier la manière dont les Chiliens traitaient des problèmes semblables.

71. Ces initiatives faisaient appel aussi bien au secteur privé qu'au secteur public. Il était important que les activités menées par les Palestiniens en exil soient coordonnées aux échelons local, régional et international afin d'éviter les doubles emplois. L'intervenant a demandé aux organisations internationales d'apporter leur soutien à l'ensemble des projets mis en oeuvre. Les Palestiniens en exil et leurs descendants pouvaient travailler à l'élaboration de projets commerciaux et d'études de faisabilité en collaboration avec l'Autorité provisoire. Ils pouvaient également coopérer avec les autorités et organismes de pays amis et sensibiliser l'opinion publique. L'intervenant a proposé Santiago comme ville d'accueil du prochain colloque d'ONG.

72. M. Juan Abugattas, professeur de philosophie à l'Université de San Marcos et à l'Université de Lima (Pérou), a souligné que les Palestiniens ayant émigré en Amérique latine et aux Caraïbes formaient une communauté très unie, mobilisée en faveur de la cause palestinienne. Preuve en était la prolifération d'organisations palestiniennes, le regain d'intérêt des émigrés des deuxième et troisième générations pour la langue et l'histoire arabe et l'apparition d'entités sous-régionales regroupant différentes organisations nationales de soutien aux causes arabes. Ceci s'expliquait d'une part par l'établissement d'une présence physique de l'OLP en Amérique latine et d'autre part par des changements dans la composition des communautés palestiniennes. Les nouveaux dirigeants de ces communautés faisaient partie des élites politiques,

économiques et sociales de leurs pays d'accueil respectifs mais restaient très sensibles au sort des Palestiniens. Malgré cette mobilisation croissante, les communautés palestiniennes n'étaient cependant pas à même de mener une action politique propre. Elles n'étaient pas devenues de véritables groupes de pression qui auraient réagi de façon organisée en vue d'influencer l'opinion publique ou d'infléchir la politique de leur gouvernement. Si elles se contentaient généralement de réagir, leurs actions produisaient certains résultats positifs : elles avaient par exemple fait mieux comprendre la contribution arabe à l'édification des Républiques d'Amérique latine et des Caraïbes ou le vote des États Membres de l'ONU favorables aux positions soutenues par les Palestiniens. L'intervenant a déploré le peu de résultats obtenus en matière de sensibilisation de l'opinion publique. Il a en outre expliqué que les Palestiniens émigrés n'avaient pas su rester aussi mobilisés qu'au départ. L'évolution récente de la situation, marquée notamment par le processus de paix, avait créé chez eux un certain malaise et une certaine confusion, les rendant incapables d'agir. Leurs institutions n'avaient pas su appliquer des stratégies nouvelles et passer de la confrontation à une approche constructive. De plus, la plupart des communautés de la région n'avait pas conscience qu'elles avaient les moyens de participer à l'édification d'un État palestinien. Elles devaient pour cela s'appuyer directement sur les compétences de chacun, qu'il soit membre des professions libérales, commerçant ou industriel. Il fallait faire tomber certaines barrières psychologiques telles que la méfiance suscitée par de vastes concessions qui avaient jusque là semblé impossibles aux Palestiniens, ou encore la division apparente du peuple palestinien. L'intervenant a demandé aux ambassades des États arabes en Amérique latine et dans les Caraïbes de s'efforcer d'expliquer le processus de paix à l'opinion latino-américaine.

73. Émettant plusieurs suggestions, l'intervenant a invité les communautés palestiniennes à se mobiliser en vue de s'assurer que leurs pays respectifs mettaient la question de Palestine en bonne place dans leur politique étrangère et intensifiaient autant que possible leurs relations officielles avec l'OLP. Il était également essentiel qu'elles tiennent le public au courant de l'évolution du processus de paix. Le soutien économique apporté aux Palestiniens devait à présent prendre la forme d'investissements productifs plutôt que de dons humanitaires. Les domaines prioritaires devaient être l'administration publique et la gestion financière, l'assistance professionnelle et technique, l'éducation, la santé, les travaux publics et les loisirs. Pour qu'un tel soutien soit possible, il était indispensable d'instaurer dans les territoires administrés par l'Autorité palestinienne un régime démocratique fondé sur la tolérance et le respect des droits de l'homme. L'intervenant a souligné qu'une autre manière de soutenir le processus de paix était d'encourager les communautés arabes et juives de la région à entretenir de bonnes relations, ce qui supposait un changement radical d'attitude de la part des unes comme des autres. Une telle entente aurait un impact politique considérable et un effet mobilisateur sur l'opinion publique et les gouvernements.

74. Mme Tilda Rabi, Présidente de la Fédération des organisations palestiniennes en Argentine, a dit que la Confédération palestinienne pour l'Amérique latine et les Caraïbes représentait plus de 500 000 Palestiniens et Latino-Américains d'origine palestinienne, soit 8 % de la population

palestinienne dans le monde. Cette confédération entretenait des contacts réguliers avec les autorités des pays d'Amérique latine, les organismes arabes interaméricains et les organisations gouvernementales et non gouvernementales. Elle servait également de lien entre ses membres et l'OLP. De plus, elle diffusait des informations sur les événements se produisant au Moyen-Orient, notamment sur l'Intifada, et demandait aux gouvernements d'Amérique latine d'appliquer une politique étrangère qui soit conforme aux résolutions de l'ONU. La Confédération préconisait, avec les communautés juives de la région, un dialogue qui conduise à des échanges constructifs et incite ces communautés à persuader le Gouvernement israélien de répondre aux attentes des Palestiniens. Par ailleurs, elle avait protesté contre l'image négative des Musulmans et des Arabes que véhiculaient les médias. L'Intifada était passée inaperçue en Amérique latine. Soumis à une véritable propagande, les Latino-Américains avaient développé un sentiment de culpabilité à l'égard des Juifs, qui les dissuadait de s'interroger sur l'effet néfaste des politiques appliquées par Israël dans les territoires occupés.

75. L'intervenante a proposé que les pays d'Amérique latine invitent officiellement des missions diplomatiques palestiniennes là où il n'en existait encore aucune, apportent un soutien financier à l'Autorité palestinienne, facilitent le rapatriement des experts palestiniens afin que ceux-ci puissent participer à la reconstruction des territoires palestiniens et permettent à des spécialistes et techniciens latino-américains de se rendre sur place dans le même but, encouragent les échanges entre les chambres de commerce arabes d'Amérique latine et l'Autorité palestinienne, et offrent aux étudiants et spécialistes palestiniens la possibilité d'effectuer des stages en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'Organisation des Nations Unies devait s'efforcer de promouvoir l'étude de l'histoire palestinienne. Il importait de poursuivre le dialogue avec les communautés juives d'Amérique latine et d'étudier la possibilité pour la Confédération palestinienne et les autres ONG d'avoir accès au courrier électronique et de créer ensemble une messagerie électronique qui serve de lien entre les territoires palestiniens et l'Amérique latine. Enfin, l'intervenante a réclamé l'arrêt immédiat de l'implantation de colonies de peuplement et la libération des prisonniers.

IV. ATELIERS ONG

76. Deux ateliers ont été organisés spécialement pour les ONG d'Amérique latine et des Caraïbes sur les sujets suivants :

I. Mobilisation et coordination des ONG d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de promouvoir l'assistance au peuple palestinien

Animateur : M. José Félix Ferreyra
Intervenants : M. Jaber Omar
M. Carlos Etchegoyhen
M. Gustavo Marcelo Marquez
Rapporteur : Mme Tilda Rabi

II. Activités menées par les ONG en vue de mobiliser l'opinion publique en faveur d'un règlement juste et durable de la question de Palestine – bilan des actions entreprises depuis le premier Colloque pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, tenu en 1990 et activités futures

Animateurs : M. José Félix Ferreyra
Intervenants : M. Juan Abugattas
M. José Elias A.
M. Juan José Salinas
Rapporteur : Mme Hanna Safieh

Atelier I

Mobilisation et coordination des ONG d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de promouvoir l'assistance au peuple palestinien

77. L'atelier s'est ouvert par un exposé de M. Jaber Omar, qui a proposé les mesures suivantes :

- a) La création par la communauté palestinienne d'Amérique latine et des Caraïbes d'une base de données sur les ressources humaines;
- b) L'ouverture des marchés d'Amérique latine et des Caraïbes aux exportations palestiniennes par l'établissement d'un régime préférentiel et la reconnaissance mutuelle des chambres de commerce;
- c) La création de chambres de commerce palestiniennes dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour stimuler le commerce et l'investissement;
- d) L'apport d'une assistance technologique aux territoires occupés par le biais de coentreprises, d'investissements directs dans l'industrie et l'agriculture et d'une formation de la main-d'oeuvre dans les domaines administratif, financier, monétaire, industriel et agricole.

78. M. Carlos Etchegoyhen a évoqué la nécessité d'apporter aux Palestiniens une assistance technologique dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi, du logement et des ressources humaines et s'est référé aux propositions de M. Hussein Abdelkhalek et de M. Juan José Salinas (tous deux participants de la table ronde III), qui préconisaient la création d'une agence de presse palestinienne en Amérique latine.

79. Une série de questions-réponses portant sur divers points a suivi et les participants au débat ont émis les propositions suivantes :

- a) Organisation de rencontres entre les hommes d'affaires latino-américains et palestiniens;
- b) Octroi de bourses à des étudiants palestiniens par les gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes;
- c) Promotion du tourisme dans les territoires occupés;

/...

d) Classification des 115 ONG enregistrées en vue d'une organisation plus efficace de leurs travaux;

e) Accès à Internet.

80. Les participants ont demandé que les ONG collaborent avec leurs gouvernements pour que soit reconnue l'autonomie palestinienne et ont proposé que soient organisés des échanges économiques entre les Palestiniens et les institutions supranationales américaines (MERCOSUR, Pacte andin, ALENA, etc.).

Atelier II

Activités menées par les ONG pour mobiliser l'opinion publique en faveur d'un règlement juste et durable de la question de Palestine - bilan des actions entreprises depuis le premier Colloque pour la région de l'Amérique latine et les Caraïbes, tenu en 1990, et activités futures

81. M. Juan Abugattas a déclaré que la question palestinienne était présentée au public d'Amérique latine et des Caraïbes de façon passionnelle, ce qui était une erreur dans la mesure où ses véritables caractéristiques n'étaient pas exposées.

82. M. A. José Elias a souligné qu'il existait au Chili un centre culturel arabe où l'arabe était enseigné depuis 25 ans mais où aucun cours n'abordait la culture palestinienne. Par ailleurs, il a expliqué que la communauté palestinienne du Chili avait accordé son soutien politique à des partis de droite comme de gauche, sans tenir compte des positions exprimées par ceux-ci concernant la question de Palestine. Les autres communautés palestiniennes d'Amérique latine et des Caraïbes devaient donc encourager le dialogue et organiser un débat autour de cette question afin que celle-ci soit mieux comprise.

83. M. Juan José Salinas a analysé la façon dont les médias latino-américains déformaient la question palestinienne et a proposé la création d'une agence de presse spécialisée dans le Moyen-Orient, qui collaborerait avec l'agence de presse palestinienne Wafa et utiliserait le réseau Internet.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU SÉMINAIRE ET DU COLLOQUE D'ONG

84. Un document final récapitulant les débats du Séminaire et du Colloque a été élaboré par le Rapporteur, avec le concours des intervenants et de la délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et remis aux participants lors de la séance finale. Ce document se lit comme suit :

1. Les participants ont accueilli avec satisfaction l'évolution favorable du processus de paix au Moyen-Orient et les accords conclus entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine depuis 1993, ainsi que la suite qui leur avait été donnée. Ils ont estimé que la Déclaration de principes constituait un succès historique qui avait demandé beaucoup de courage aux parties concernées et que,

/...

moyennant de la persévérance et un appui vigoureux de la communauté internationale dans son ensemble, il était possible de parvenir à une paix juste et durable. Il a été noté que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes avaient une contribution importante à apporter à cet égard.

2. Les participants se sont toutefois déclarés très préoccupés par les nombreux retards qui avaient entravé la mise en oeuvre des accords conclus et qui engendraient un climat d'insécurité et risquaient de bouleverser le processus de paix. Ils ont demandé au Gouvernement israélien de cesser toutes les activités d'implantation et d'expansion des colonies de peuplement et de mettre fin aux confiscations de terres dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, de rouvrir le territoire, de libérer tous les prisonniers palestiniens et de s'attacher à mettre en oeuvre rapidement la deuxième phase de la Déclaration de principes, prévoyant notamment le redéploiement des forces israéliennes à partir de la Cisjordanie et la tenue d'élections palestiniennes. Le Gouvernement israélien a été également invité à s'acquitter pleinement, en tant que puissance occupante, des obligations qui lui incombent en vertu de la quatrième Convention de Genève.

3. Les participants ont condamné tous les actes de violence, quelles que soient leur forme et leur origine, qui visaient à l'échec du processus de paix et qui avaient fait de nombreuses victimes, aussi bien parmi les Palestiniens que parmi les Israéliens. Il était essentiel que les deux camps prennent des mesures de confiance, en s'attachant notamment à appliquer la résolution 904 (1994) du Conseil de sécurité.

4. Les participants ont pris connaissance des problèmes considérables que posait le transfert graduel des responsabilités à l'Autorité palestinienne, qui étaient aggravés par les difficultés politiques et économiques actuelles. L'Autorité déployait des efforts considérables en vue d'organiser l'économie nationale, de reconstruire les équipements collectifs de base, d'établir des institutions nationales et de stimuler un développement économique et social général. On a souligné qu'il était essentiel, pour parvenir à la paix dans la région, d'accorder un appui international au peuple palestinien et à ses dirigeants dans tous les domaines - politique, économique et social.

5. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier, avaient beaucoup à apporter parce qu'ils étaient traditionnellement solidaires du peuple palestinien, que d'importantes communautés palestiniennes, arabe et juive y vivaient en harmonie et qu'ils avaient eux-mêmes lutté pour l'autodétermination et possédaient une expérience précieuse de la mise en place d'institutions et du développement économique.

6. Il a été souligné que l'aide internationale devait être axée sur la mise en place dans les plus brefs délais de structures productives

et sociales qui puissent servir d'assise au développement palestinien et viser avant tout à favoriser un développement autonome. Elle pouvait porter en priorité sur l'équipement et les communications, le transfert de technologie, la création d'emplois et la diversification de la production, les activités de conseil sur les questions institutionnelles, financières et commerciales, le développement urbain et le logement, la gestion des ressources en eau, la production d'énergie, l'agriculture intensive et les programmes relatifs à l'éducation et à la santé. La communauté internationale pouvait également soutenir les efforts déployés en vue de sensibiliser l'ensemble de la population palestinienne aux valeurs démocratiques et sociales.

7. Les participants ont lancé un appel aux pays donateurs et à la Banque mondiale pour qu'ils accélèrent la fourniture de l'aide promise, ce qui donnerait une impulsion essentielle au développement et constituerait un moyen idéal de promouvoir la paix. Ils ont noté avec satisfaction les efforts déployés par le Secrétaire général de l'ONU et son coordonnateur spécial pour les territoires occupés et ils ont salué la décision prise par le Secrétaire général de transférer de Vienne à Gaza le siège de l'UNRWA.

8. Il a été souligné que les grands centres économiques ne devaient pas constituer les seules sources d'aide internationale dans la mesure où de nombreux membres de la communauté internationale étaient en mesure d'apporter divers types d'aide économique, sociale et humanitaire, quel que soit leur niveau relatif de développement. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont été invités à identifier des domaines de coopération possible et à émettre des propositions concrètes en faisant appel au concours des Palestiniens et au soutien des organisations internationales compétentes. L'importance du secteur privé a également été évoquée à cet égard.

9. Les participants ont déclaré que les Palestiniens vivant en Amérique latine et dans les Caraïbes pouvaient contribuer de façon appréciable aux activités de reconstruction, de renforcement des institutions et de développement menées sur le territoire palestinien en mettant à profit leur expérience et leurs atouts dans les domaines professionnel, économique et financier. Les Palestiniens en exil et leurs associations pouvaient faciliter diverses formes d'assistance, notamment la création de mécanismes de prêt aux entreprises palestiniennes et d'activités de formation dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie, le transfert de technologie et la création des coentreprises. À cet égard, il a été suggéré d'organiser des visites pour les hommes d'affaires palestiniens et les membres de l'Autorité palestinienne et d'organiser des programmes d'échange d'étudiants et d'enseignants.

10. Conscients du rôle essentiel joué par les femmes dans la lutte du peuple palestinien pour l'exercice de ses droits inaliénables et de leur contribution au développement et à l'édification d'un État palestinien, et dans la perspective de la quatrième Conférence

mondiale sur les femmes, les participants se sont déclarés convaincus que les femmes palestiniennes continueraient à affermir les résultats obtenus jusque-là.

11. Les participants ont souligné qu'il était extrêmement important de développer les échanges entre les zones autonomes et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Ils ont recommandé que les gouvernements de la région appliquent un régime préférentiel aux produits palestiniens et que des chambres de commerce communes soient créées.

12. Les participants ont encouragé les gouvernements des pays d'Amérique latine qui ne l'avaient pas encore fait à établir des relations diplomatiques avec l'Organisation de libération de la Palestine et à reconnaître officiellement ses bureaux dans leurs pays afin de normaliser et de faciliter la coopération.

13. Les participants ont estimé que les relations traditionnellement harmonieuses entre les communautés palestiniennes et juives en Amérique latine pouvaient constituer la base d'activités conjointes visant à améliorer la compréhension mutuelle et à faire face aux difficultés dans un esprit de coopération. Ils ont recommandé d'organiser des réunions de représentants des deux communautés en Amérique latine et de leurs ONG afin d'examiner des questions d'intérêt commun, y compris des problèmes sensibles tels que le droit de retour des Palestiniens. Ils ont prié le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien d'envisager d'organiser une telle réunion, avec le concours de représentants palestiniens et israéliens, dans le cadre de son programme d'activités régionales.

14. On a souligné que les organisations non gouvernementales (ONG) pouvaient influencer de façon considérable sur l'opinion publique et avaient un rôle essentiel à jouer en tant que lien entre la population et le gouvernement de chaque pays. Les ONG d'Amérique latine et des Caraïbes ont été invitées à concevoir une action adaptée aux besoins des Palestiniens. On a également recommandé qu'elles usent de leur influence auprès des gouvernements afin que soient adoptées des politiques favorables à l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ainsi qu'au développement durable de la Palestine. En outre, les ONG d'Amérique latine et des Caraïbes devaient forger des liens avec l'Autorité palestinienne dans tous leurs domaines de compétence, notamment ceux du commerce, de la culture, de la formation, de la santé et de l'éducation. Enfin, elles pouvaient également assister de façon appréciable leurs homologues palestiniennes dans leurs efforts pour édifier une société civile.

15. Les organisations non gouvernementales ont été invitées à diffuser des informations fiables concernant les conditions d'existence du peuple palestinien et l'état d'avancement du processus de paix. Elles devaient étudier la possibilité de prendre part, au moyen d'Internet, à la création d'une antenne latino-américaine de la

future agence de presse du Moyen-Orient, à laquelle devraient s'affilier des journalistes palestiniens et israéliens.

VI. SÉANCE DE CLÔTURE

85. M. José Mauricio Bustani, Ministre et Chef du Département des organisations internationales du Ministère brésilien des relations extérieures, parlant au nom de son gouvernement, a résumé les débats et déclaré que les trois tables rondes avaient permis, comme prévu, un échange de vues non seulement sur les questions politiques liées au processus de paix mais également sur les possibilités de coopération socio-économique, technique et commerciale entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et l'Autorité palestinienne. Les participants s'étaient montrés unis autour d'un même objectif. Le processus de paix était vital et il était possible, en lui imprimant un nouvel élan, de lui attirer un large soutien de la communauté internationale.

86. M. José Félix Ferreyra, Président du Comité de coordination des ONG pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la question de Palestine, a annoncé la composition du nouveau Comité de coordination (voir annexe III). Il a demandé aux ONG de diffuser les idées qui avaient été avancées lors des réunions. Le Comité de coordination était résolu à redoubler ses efforts en vue de mettre fin aux souffrances du peuple palestinien en l'aidant à édifier une nouvelle nation.

87. M. Musa Oudeh, Envoyé spécial de la Palestine, a déclaré qu'il espérait que la rencontre avait fait naître une compréhension plus grande à l'égard des Palestiniens. Une ère nouvelle s'ouvrirait pour ces derniers, qui aspiraient à la paix après de nombreuses années de violence et d'occupation. Les Palestiniens avaient choisi la paix mais ils avaient besoin du soutien de la communauté internationale pour mettre un terme à un conflit difficile et compliqué. L'occupation ne pouvait pas durer indéfiniment et, avec l'aide de la communauté internationale, les Palestiniens pouvaient mettre fin à leurs souffrances et vivre en paix.

88. M. Kéba Birane Cissé, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, résumant les questions débattues lors des tables rondes, a dit que les participants s'étaient montré unis autour d'un objectif commun : promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient. Les déclarations faites et les documents présentés par les participants au Séminaire et au Colloque d'ONG reflétaient leur volonté commune de concourir à ce processus et de contribuer à transformer le sort des Palestiniens en les aidant à faire valoir leur droit à l'autodétermination et à obtenir la fin de l'occupation. M. Cissé a constaté que les ONG d'Amérique latine et des Caraïbes avaient réussi à créer les conditions propices à une organisation plus efficace de leurs activités dans ce domaine. Il a souligné l'importance du rôle que jouerait l'Organisation des Nations Unies dans la période difficile qui s'annonçait. Le Comité s'emploierait avec une énergie renouvelée à surveiller la situation, attirer l'attention de la communauté internationale sur les nouveaux événements touchant les droits des Palestiniens, mobiliser l'opinion publique internationale, favoriser une action internationale et soutenir les mesures concrètes d'assistance visant à aider les Palestiniens à reconstruire leur pays en répondant à leurs besoins présents et futurs.

ANNEXE I

Motion de remerciements

Les participants au Séminaire et au Colloque ONG pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la question de Palestine, réunis du 20 au 23 mars 1995 à Rio de Janeiro, remercient sincèrement le Gouvernement et le peuple brésiliens de leur généreux accueil et des dispositions excellentes qu'ils ont prises et qui ont grandement contribué au succès de ces deux réunions. Ils tiennent également à exprimer leur gratitude au chef de Cabinet du Ministre des relations extérieures du Brésil par intérim, M. Adhemar Gabriel Bahadian, pour son soutien aux efforts déployés en vue d'instaurer la paix au Moyen-Orient et de parvenir à un règlement juste et durable de la question de Palestine. Ils saisissent cette occasion pour remercier le Gouvernement et le peuple brésiliens de leur volonté de soutenir et d'aider le peuple palestinien dans ses efforts pour reconstruire sa nation.

ANNEXE II

Liste des participants

Intervenants

- M. Hussein Abdelkhalek
Représentant de la Palestine au Chili
- M. Juan Abugattas
Professeur de philosophie à l'Université de San Marcos et à l'Université de Lima
(Pérou)
- M. Nabil Amr
Membre du Conseil central de l'Organisation de libération de la Palestine,
Rédacteur en chef de l'hebdomadaire Al-Hayat Al-Jadidah
- M. Uri Avnery
Journaliste, écrivain et militant pacifiste israélien
- M. Pedro Paulo Pinto Assumpção
Ambassadeur et Chef du Département du Moyen-Orient au Ministère brésilien des
relations extérieures
- M. Ran Cohen
Membre de la Knesset israélienne et Président du groupe parlementaire Meretz
- M. Luis Mesa Delmonte
Directeur du Centre d'études africaines et moyen-orientale de La Havane
- M. José Elias A.
Président de l'Université de San Andrés (Chili),
Président de la Fédération des organisations palestiniennes au Chili
- M. Sa'eb Erakat
Membre de l'Autorité palestinienne,
Président de la Commission électorale palestinienne
- M. Carlos Etchegoyhen
Médecin et psychanalyste uruguayen,
Universitaire invité à l'Université du North Dakota
- M. José Félix Ferreyra
Président du Comité de coordination des ONG pour l'Amérique latine et les
Caraïbes sur la question de Palestine,
Professeur de psychologie aux Universités de Buenos Aires et du Costa Rica
- M. Gustavo Marcelo Marquez
Homme d'affaires et membre de la Chambre de commerce argentino-arabe
- M. Ivan Moreira
Membre du Parlement chilien

M. Sari Nusseibeh
Président de l'Université Al Qods de Jérusalem,
Président du Groupe de consultation palestinien

M. Jaber Omar
Professeur d'économie à l'Université catholique de Pelotas et à l'Université
fédérale de Rio Grande (Brésil)

Mme Tilda Rabi
Présidente de la Fédération des organisations palestiniennes en Argentine

M. Hanna Safieh
Professeur à l'Université fédérale de Natal (Brésil),
Membre du Conseil national palestinien

M. Juan José Salinas
Journaliste à l'Agence de presse Telam (Argentine)

Délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien

M. Kéba Birane Cissé
Président du Comité
Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies
New York

M. Joseph Cassar
Rapporteur du Comité
Représentant permanent de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies
New York

M. Inal Batu
Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies
New York

M. Anatoli Maximovich Zlenko
Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies
New York

M. Nasser M. Al-Kidwa
Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies
New York

Représentant du Secrétaire général de l'Organisation
des Nations Unies

Mme Laura Reanda
Chef de la Division des droits des Palestiniens du Département des affaires
politiques

États Membres

Brésil

M. Adhemar Gabriel Bahadian
Ambassadeur et Chef de cabinet du Ministre
par intérim des relations extérieures

M. José Mauricio Bustani
Ministre et Chef du Département des
organisations internationales

M. Laudemar Gonçalves de Aguiar Neto
Premier Secrétaire

M. Paulo Roberto Soares Pacheco
Deuxième Secrétaire

M. Milton Coutinho
Troisième Secrétaire

M. Ronaldo Barros

Chine

M. Wang Hua
Premier Secrétaire, Ambassade de Chine au
Brésil

Colombie

M. Juan Lozano Provenzano
Consul général de Colombie à Rio de Janeiro

Égypte

M. Cherif El-Marachi
Ambassadeur
Consul général d'Égypte à Rio de Janeiro

M. Kadi A. Mottaleb
Consul d'Égypte à Rio de Janeiro

Équateur

M. Ricardo Falconi-Puig
Consul général d'Équateur à Rio de Janeiro

Espagne

M. Victor Fagilde
Consul général d'Espagne à Rio de Janeiro

M. Francisco Javier San Roman Gaona
Attaché, Consulat général d'Espagne à Rio de
Janeiro

États-Unis d'Amérique

Mme Nadia Tongour
Consul des États-Unis d'Amérique à Rio de
Janeiro

Inde

M. Gurdip S. Bedi
Ambassadeur de l'Inde au Brésil

Maroc	M. Tarik Louajri Premier Secrétaire, Ambassade du Maroc au Brésil
Norvège	M. Kari M. Bjomsgaard Deuxième Secrétaire, Ambassade de Norvège au Brésil
République de Corée	M. Byong Hyun Lee Premier Secrétaire, Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies, New York
Roumanie	M. Vasile Macovei Consul général de Roumanie à Rio de Janeiro
Thaïlande	M. Nipon Petchpornprapas Deuxième Secrétaire, Ambassade de Thaïlande au Brésil M. Samran Ruenreang Affecté de presse, Ambassade de Thaïlande au Brésil
Trinité-et-Tobago	M. Keith de Freitas Deuxième Secrétaire, Ambassade de Trinité-et-Tobago au Brésil
Tunisie	M. Mohamed Bachrouch Ambassadeur de Tunisie au Brésil
Uruguay	Mme Marta Echarte Baraibar Consul général de l'Uruguay à Rio de Janeiro M. Arturo Villarreal Consul adjoint
Venezuela	M. Pedro Emilio Coll Ambassadeur Consul général du Venezuela à Rio de Janeiro

Institutions spécialisées et organismes des Nations Unies

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	M. Ismail Hamad Conseiller principal
Centre d'information des Nations Unies de Rio de Janeiro	M. Aurelio Ruiz Minagorre Directeur

Mme Heloisa Seixas
Fonctionnaire de l'information

Mme Valeria Schilling

Organisations intergouvernementales

Organisation de la Conférence islamique M. Abdulaziz Aboughosh
Sous-Secrétaire général

Autres organisations ayant reçu une invitation permanente
pour participer en qualité d'observateur aux réunions et
aux travaux de l'Assemblée générale et ayant une mission
permanente d'observation auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Palestine M. Musa Oudeh
Envoyé spécial

M. Ibrahim Al Zeben
Chargé d'affaires par intérim
Délégation palestinienne au Brésil

Organisation non gouvernementales

Central Latinoamericana de M. Lourenço Cardoso Jr.
Trabajadores

Comité Peruano por la Paz M. Eleazar Gutarra Maravi
(COPEPAZ)

Confédération palestiniennes Mme Patricia Abuchaibe
pour l'Amérique latine et les M. Hassan Emleh
Caraïbes M. J. Ackel Hussein
M. Salem Abdel Jabber
Mme Andrea Jadue
M. Jaber Omar
M. Rodolfo Alberto Proto
Mme Hanna Yousef Safieh
Mme Jacira G. Gondim Safieh
M. Anuar H. Dib Haj Umar

Consejo Armenio-Argentino de M. José Dokmetjian
la Paz

Federación de Entidades M. Khaled Salama
Americano-Árabes

Federación de Entidades M. Brahim Hesain
Argentino-Árabes (FEARAB)
- Argentina

FEARAB - America	M. Adib Saleh
FEARAB - Brazil	Dr. Morshed Taha M. Jemile Miriam Diban Readi
FEARAB - Canada	M. Alexander M. Hartt
FEARAB - Cuba	M. Nestor Proveyer Derich
FEARAB - Honduras	M. Roberto Diban
Federación de Entidades Palesinas de la República Argentina	Mme Tilda Rabi M. Rodolfo Alfredo Proto
Federación Palestina de Chile	M. José Elias Aboid
Fundación Argentina para el Tercer Mundo (FATEM)	M. José Felix Ferreyra
Fundación Los Cedros	M. Brahim Hesain
Unión Árabe de Cuba	M. Alfred Deriche Gutierrez

Observateurs

Associação Paidéia	Mme Aura Rejane Gomes
Centro Brasileiro das Questões da Palestina (Centre brésilien sur la question de Palestine)	M. Jefferson Tardin
Liga dos Direitos Humanos (Ligue des droits de l'homme)	M. Jefferson Tardin
Comitê de la Libertação de Lâmia (Comité pour la libération de Lâmia)	M. Aluisio Andrade Lemos M. Bruno Bearlini

Invité d'honneur

M. Paulo Gonçalves	Représentant du Président de l'Assemblée législative de l'État de Rio de Janeiro
--------------------	--

ANNEXE III

Membres du Comité de coordination des ONG pour l'Amérique latine
et les Caraïbes sur la question de Palestine, 1995-1996

1. Fundación Argentina para el Tercer Mundo
M. José Felix Ferreyra (Président)
Avenida Belgrano 612, 1° Piso
1092 Buenos Aires
Argentina
Tél : (54-1) 30-89-31/35
Fax : (54-1) 322-8733

2. Federación de Entidades Palestinas de la República Argentina
Mme Tilda Rabi
Riobamba 190 2° E
Buenos Aires
1025 Argentina
Tél/Fax : 953-7401

3. Federación de Entidades Culturales Judías
M. Angel Gruschka
Rocamora 4121
1184 Buenos Aires
Argentina

4. MOVIPAZ (Movimiento para la Paz)
M. José Francisco Aguilar Bulgarelli
Apartado 408 (2050)
San José
Costa Rica

5. COPLAC (Palestinian Confederation for Latin America and the Caribbean)
Rua Apodi, 500 Tirol
59020-130 Natal, RN
Brazil
Tél : (55-84) 221-3026
Fax : (55-84) 222-7467

Chili : Mme Andrea Jadue
Brésil : M. Jaber Omar
Comité exécutif : M. Hanna Safieh

6. FEARAB (Federación de Entidades Americano-Árabes)
P.O. Box 2090
Zona libre de Colón
Panama
Tél : (507) 41-5365
Fax : (507) 41-4522

Caraïbes : M. Chediak
Comité exécutif : M. Khaled Salama

7. Asociación de Profesionales Chileno-Palestino
M. José Elias Aboid
Avenida Presidente Kennedy 9351
Las Condes
Santiago
Chile
Tél/Fax : 212-6462

8. Centro de Estudios sobre África y el Oriente Medio
M. Luís Mesa Delmonte
Avenida Tercera No 1805
Miramar Plaza
Havana
Cuba

9. Associação Paidéia - São Paulo
M. Aura Rejane Gomes, Président
Rua da Chazara, 105
São Paulo
Brazil
Tél : (55-11) 203-6898
Fax : (55-11) 283-5598 ou 283-5662

10. Deux autres ONG devraient être désignées comme représentantes de la
et communauté juive d'Amérique latine et des Caraïbes.
- 11.

* * * * *

